

Pour chaque élève une réussite!

RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE 2023-2024

TOUT ADULTE DE L'ÉCOLE EST EN AUTORITÉ POUR FAIRE APPLIQUER CES RÈGLES
À TOUT MOMENT DE LA JOURNÉE

RÈGLES

RAISONS

RESPECT EN GESTE, EN PAROLE ET EN ATTITUDE

- Je fais preuve de politesse et de courtoisie.
- J'utilise un langage respectueux
 - sans vulgarité, dénigrement ou juron
- Je rejette et dénonce
 - la violence sous toutes ses formes (insultes, menaces, chantage, force physique, etc.).
 - les actes de discrimination et d'exclusion (comme le racisme, le sexisme, l'homophobie, etc.).
- Je résous mes conflits de manière pacifique et demande de l'aide au besoin.

- ❖ Respecter le droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté (Charte des droits, article 1).
- ❖ Respecter le droit de chaque personne à bénéficier d'un climat sain et harmonieux.
- ❖ Apprendre à vivre en société.

SÉCURITÉ

- J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres.
- Je me déplace calmement et en marchant.
- Je n'encombre pas, seul ou en groupe, le stationnement, les escaliers, les corridors et les entrées.
- Je ne circule pas sur les étages du bloc B sauf pour me rendre à mes cours, récupérations ou activités.

- ❖ Favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux.
- ❖ Faciliter les déplacements dans l'école.

ASSIDUITÉ

- Je suis présent et ponctuel à tous mes cours.
 - Pendant les cours, les sorties de classe doivent être autorisées et exceptionnelles.
 - Si je suis en retard, je dois me présenter au bureau de la TTS de mon secteur.
- Mes parents motivent mon absence via Mozaïk-Portail Parents.

- ❖ Favoriser ma réussite scolaire.
- ❖ Développer mon autonomie et de bonnes attitudes de travail.
- ❖ Respecter les autres.

TENUE VESTIMENTAIRE ET COIFFURE

- Je m'habille de façon décente et convenable :
 - sans messages désobligeants ou inappropriés
 - sans transparence
 - adaptée à la situation (éducation physique, sorties, laboratoires de sciences, menuiserie, etc.)
- Ma poitrine, mon dos et mon ventre sont couverts.
- Mes sous-vêtements sont non-visibles.
- Les jupes et les bermudas doivent avoir une longueur minimale à la mi-cuisse.
- Les trous sur les jeans doivent être sous la mi-cuisse.
- Le couvre-chef est autorisé à l'intérieur de l'école sauf sur les heures de cours et dans les salles de classe.
- J'apporte en classe uniquement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
 - Sac à dos, sac à main et tout objet personnel sont rangés dans mon casier.

- ❖ Démontrer un respect de soi et des autres.
- ❖ Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire.
- ❖ Respecter les règles de sécurité.

Tout adulte de l'école se réserve le droit d'intervenir sur une tenue vestimentaire qu'elle juge inappropriée pour l'É.S.F.-L., et ce, en tout temps.

RAISONS

RÈGLES

CASIERS

- Un casier est mis à ma disposition mais demeure la propriété de l'école
 - la direction ou une personne en autorité peut en tout temps en vérifier le contenu.
- Il est interdit de partager un casier avec un autre élève et de divulguer son numéro de cadenas.
- Tout changement de casier en cours d'année doit être approuvé par la TTS.

- ❖ Assurer la sécurité de tous.
- ❖ Éviter les situations ambiguës.
- ❖ Former des citoyens responsables.

SURVEILLANCE DU MIDI

- Si je suis présent à l'école entre 12h et 13h, mes parents doivent acquitter les frais du midi.
- L'école n'est pas responsable si je quitte les lieux sur l'heure du dîner.

- ❖ Assurer la sécurité et l'intégrité de tous.

Si mes parents ont demandé une exemption des frais de dîner, je peux quand même me présenter aux périodes de récupération.

RESPONSABILITÉ SCOLAIRE

- Je m'identifie à tout membre du personnel qui le demande.
- L'agenda scolaire est un outil obligatoire de planification que je m'engage à conserver propre.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- **J'utilise les outils informatiques et numériques mis à ma disposition pour un usage scolaire, avec civisme et respect.**
- L'utilisation des appareils électroniques (téléphones cellulaires, écouteurs, montres intelligentes, etc.) est autorisée à l'intérieur de l'école, sauf sur les heures de cours, à moins d'une autorisation de mon enseignant pour une activité pédagogique.

Il est interdit de :

- de faire des enregistrements audios ou vidéos et de prendre des photos, à moins d'une permission spéciale d'un membre du personnel;
- d'utiliser un téléphone cellulaire, une montre intelligente et des écouteurs **lors de mes examens**;

- ❖ Apprendre à gérer les outils technologiques de façon responsable.
- ❖ Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres.
- ❖ Favoriser un milieu de vie sain, agréable.
- ❖ Apprendre à devenir un adulte responsable.
- ❖ Éviter tout dérangement au déroulement du cours.

INTERDICTION

- J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société, il est donc notamment interdit :
 - de faire l'usage de la cigarette conventionnelle, électronique ou la vapoteuse à extrait de cannabis : le contrevenant pourrait se voir remettre un constat d'infraction, de 312\$, par l'inspecteur local nommé par la direction des inspections et des enquêtes au MSSS;
 - de posséder, de consommer ou d'être sous l'effet de substances illicites (alcool, drogues, etc.) : se référer à la politique en matière de psychotropes;
 - de posséder tout objet qui fait office d'arme;
 - d'adopter un comportement violent ou d'intimider.

Il est interdit :

- de se bousculer, de se chamailler;
- de consommer des boissons énergisantes;
- de consommer de la nourriture et/ou des breuvages dans les locaux de classe (seule l'eau est autorisée).
- de plagier, au risque d'avoir la note de 0.

Tout adulte de l'école peut confisquer mon appareil électronique, en tout temps, selon son jugement.